



DOCUMENT EXPLICATIF

APPEL DE PROPOSITIONS

Opération de la patinoire pour la saison 2025-2026

La Ville de Desbiens invite les personnes intéressées à soumettre une proposition pour l'opération de la patinoire municipale durant la saison hivernale 2025-2026. Ce document vise à fournir tous les détails nécessaires pour préparer et déposer votre soumission.

TÂCHES À RÉALISER

La personne retenue devra réaliser les tâches suivantes en collaboration avec l'équipe municipale des travaux publics :

Ouverture et fermeture :

- **Les week-ends et jours fériés** : assurer l'ouverture selon l'horaire défini par la Ville.
- **Tous les soirs** : assurer la fermeture selon l'horaire établi.

Vérification et inspection sommaire :

- Pavillon, bandes, surface glacée, accès, matériel et équipements, etc.

Entretien de la glace :

- Effectuer des réparations mineures sur la surface glacée.
- Enlever les surplus de neiges accumulés après utilisation en prévision des opérations de glaçage
- Réaliser à l'occasion des couches de glace à l'aide de l'équipement fourni par la Ville.

Déneigement et dégagement :

- Assurer le déneigement de la surface glacée et des accès aux installations.
- Dégager les entrées et sorties selon les besoins.
- Utiliser l'outil fourni pour retirer la neige accumulée sur le dôme et éviter les chutes.

Déclaration de problèmes :

- Signaler tout bris ou acte de vandalisme au service des travaux publics.

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- Du **lundi au vendredi** (à l'exception des jours fériés) l'ouverture de jour sera assurée par le personnel municipal.
- La Ville fournira l'équipement nécessaire pour l'entretien de la glace et le dégagement du dôme.
- Une formation et un accompagnement seront offerts afin de permettre à la personne retenue de se familiariser avec les équipements, les procédures à suivre et les attentes de la Ville.
- Durée de la saison : La durée de la saison est variable en fonction de la température. Le début et la fin de la saison est décrétée par la ville de Desbiens. Normalement la saison débute en décembre et se termine à la mi-mars.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement pour les services rendus sera effectué en **deux versements égaux** :

1. Le premier versement sera effectué à mi-saison.
2. Le second versement sera effectué à la fin de la saison, après validation des services rendus.

DÉPÔT DES PROPOSITIONS

Les personnes intéressées doivent soumettre une proposition écrite comprenant un **montant forfaitaire** pour l'ensemble des services.

Comment soumettre votre proposition

- Par **courriel** à : administration@ville.desbiens.qc.ca.
- Par la **poste** ou **en personne** à :
Hôtel de Ville de Desbiens
925, Rue Hébert, Desbiens, QC G0W 1N0
- Le document explicatif peut être obtenu auprès de la ville de Desbiens en personne à l'Hôtel de ville pendant les heures normales d'ouverture ou en

le téléchargeant sur le site web de la Ville au www.ville.desbiens.qc.ca dans la section *Documents et médias*, sous l'onglet *nouvelles*.

- **Date limite pour déposer une proposition : 18 novembre 2025**

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

La Ville de Desbiens se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des propositions déposées. Chaque soumission sera évaluée en fonction des critères et objectifs visant à offrir le meilleur service possible aux citoyens et utilisateurs.

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez communiquer avec la Ville de Desbiens pendant les heures normales d'ouverture.

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce projet et au plaisir de collaborer avec vous!